

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 03 AVRIL 2019

2019/26 - SUBVENTIONS 2019

Il est proposé au Conseil d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations, pour les actions mises en place, conformément à leurs statuts, après instruction des dossiers de demande de subvention des associations par le service Vie associative. Les budgets prévisionnels des associations ont été déposés par elles dans PROGOS et peuvent être sollicités auprès du Service Vie Associative de la Commune associée.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** les subventions suivantes au titre de l'année 2019 reprises dans le tableau ci-dessous.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits repris dans le tableau :

	MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGE EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la Commune associée de Lomme)	SUBVENTION 2018	SUBVENTION 2019	N° DE SIRET
Chapitre 65- article 6574- fonction 33- opération 1079 : Soutien aux associations culturelles- code service : NEN					
Au coin du feu ou du barbecue, ça dépend des saisons.	NON	NON		400,00€	843 156 225 00016

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : Mme ACS - M. HENRI.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme